

N° 6352. CONVENTION (N° 71) CONCERNANT LES PENSIONS DES GENS DE MER, ADOPTÉE PAR LA CONFÉRENCE GÉNÉRALE DE L'ORGANISATION INTERNATIONALE DU TRAVAIL À SA VINGT-HUITIÈME SESSION, SEATTLE, 28 JUIN 1946, TELLE QU'ELLE A ÉTÉ MODIFIÉE PAR LA CONVENTION PORTANT RÉVISION DES ARTICLES FINALS, 1946¹

RATIFICATION

Instrument enregistré auprès du Directeur général du Bureau international du Travail
le :

6 décembre 1993

LIBAN

(Avec effet au 6 juin 1994.)

N° 17906. CONVENTION (N° 148) CONCERNANT LA PROTECTION DES TRAVAILLEURS CONTRE LES RISQUES PROFESSIONNELS DUS À LA POLLUTION DE L'AIR, AU BRUIT ET AUX VIBRATIONS SUR LES LIEUX DE TRAVAIL. ADOPTÉE PAR LA CONFÉRENCE GÉNÉRALE DE L'ORGANISATION INTERNATIONALE DU TRAVAIL À SA SOIXANTE-TROISIÈME SESSION, GENÈVE, 20 JUIN 1977²

RATIFICATION

Instrument enregistré auprès du Directeur général du Bureau international du Travail
le :

18 novembre 1993

ALLEMAGNE

(Avec effet au 18 novembre 1994.)

¹ Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 442, p. 235, et annexe A des volumes 444, 789, 958, 1106, 1291 et 1445.

² *Ibid.*, vol. 1141, p. 106, et annexe A des volumes 1145, 1147, 1153, 1172, 1182, 1197, 1198, 1211, 1216, 1236, 1242, 1263, 1284, 1317, 1348, 1391, 1397, 1405, 1428, 1492, 1505, 1509, 1512, 1516, 1562, 1681, 1686, 1714, 1722, 1736, 1745, 1749 et 1762.